



No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **6 JUILLET 2022**, À 20 H.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. François Rioux, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

Est absent : M. Frédéric Martineau, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 1er juin 2022
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Adoption - Politique d'utilisation du Wi-Fi dans les lieux publics
 - 5.2 Autorisation de signature - Acte de vente du lot 2 598 762 - Rue Henriette
 - 5.3 Autorisation - Radiation des mauvaises créances - Cour municipale - 3 100\$
- 6 RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Adoption - Politique de déclaration des lésions professionnelles
 - 6.2 Adoption - Politique d'assignation temporaire d'un travail
 - 6.3 Amendement - Politique relative aux facultés affaiblies en milieu de travail
 - 6.4 Amendement - Politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail
 - 6.5 Amendement - Politique de santé et de sécurité au travail
 - 6.6 Création de poste - Technicien(ne) juridique et adjoint(e) à la direction générale
 - 6.7 Embauche - Stagiaire en horticulture - Travaux publics
- 7 FINANCES
 - 7.1 Déboursés du mois - Juin 2022
 - 7.2 **Dépôt** - Liste des commandes - Juin 2022



No de résolution



- 7.3 Autorisation -Transfert budgétaire - Travaux publics - Juin 2022
- 7.4 Autorisation - Transfert budgétaire - Loisirs - Mai 2022
- 7.5 Renonciation – Financement non utilisé fonds de roulement et autres fonds au 31 mai 2022
- 7.6 Autorisation - Affectation surplus affecté dette - 3 461 095 \$
- 7.7 Concordance, courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligation au montant de 11 250 000 \$
- 7.8 Adjudication - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 8 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
- 8.1 Octroi de contrat - Réparation et préparation des murs extérieurs de la Maison des générations Ginette-Grenier - Rénovation extrême - 20 867,96 \$
- 8.2 Octroi de contrat - Fourniture et installation de clôtures - Passage piétonnier Ambroise-Joubert/Étienne-Provost-Clôture des Patriotes Inc.- 7 511,32 \$
- 8.3 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie – Réfection du chemin Bellevue – Le Groupe Conseil Génipur inc – 29 663,55 \$
- 8.4 Octroi de mandat - Étude sur la faisabilité et l'efficacité énergétique pour l'électrification de la flotte de véhicules - Bornes Québec - 25 182,13 \$
- 8.5 Ajout au contrat - Pose de béton bitumineux 2021-2022-2023 - MSA infrastructure inc. - 90 000 \$
- 8.6 Autorisation - Contrat totalisant 64 763,40 \$ - Diverses études d'ingénierie concernant les installations de la ville - GBI Experts-conseils inc.
- 8.7 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire avec réserve – Travaux d'aménagement du parc multifonctionnel– 175784 Canada Inc. (Bricon) – 373 178,30 \$
- 8.8 Échéancier - Stratégie municipale d'économie d'eau potable - Rapport d'avant projet pour l'ajout d'un débitmètre dans le secteur Sainte-Thérèse
- 8.9 Autorisation de signature - Acte de cession - Reprise de la rue de l'Aigle et du poste de pompage PP9 - Lot 5 556 273, 5 556 275, 6 408 465, 6 131 573 - Quartier Riviera
- 9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 9.1 Demande de PIIA 2022-027 – Lot 6 374 897 – 2387, rue Gertrude (Habitation unifamiliale)
- 9.2 Demande de PIIA 2022-028 - Lots 6 374 896 – 2383 rue Gertrude (Habitation unifamiliale)
- 9.3 Demande de PIIA 2022-037 - Lot 4 966 181 – 3156, rue Édouard-Harbec (Habitation unifamiliale)



No de résolution



- 9.4 Demande de PIIA 2022-038 - Lot 2 600 818 –
3855, chemin Bellerive (Habitation unifamiliale et garage)
- 9.5 Demande de dérogation mineure 2022-033 - Lot 2 600 251
– 2553, chemin Bellerive (Garage)
- 9.6 Demande d'appui - CPTAQ 2022-034 –
Usage non - agricole - Lots 2 604 631 et 3 136 265 –
2305, chemin Brunelle
- 9.7 Demande d'appui - CPTAQ 2022-035 - Lot 2 604 632 -
4830, chemin du Côteau-de-Trèfle Sud
- 9.8 Octroi de mandat - Études préparatoires et préparation de
plans et devis pour l'aménagement de la pointe nord de
l'Île aux Lièvres - Nature Action Québec - 53 200 \$
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1 Demande d'aide financière - Mathias Croteau -
Championnat de gymnastique - 200 \$
- 12 RÉGLEMENTATION
- 12.1 Avis de motion - Projet de règlement no 245 (2022)-1
modifiant le règlement no 245 (2022) sur les branchements
et raccordements aux services publics
- 12.2 Avis de motion - Projet de règlement no 456-5-U modifiant
le règlement de construction no 456-U (Concordance avec
règlements no 483-23-U et no 245 (2022)-1)
- 12.3 Adoption - Projet de règlement no 456-5-U modifiant le
règlement de construction 456-U (Concordance avec
règlements no 483-23-U et no 245 (2022)-1)
- 12.4 Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-23-U
modifiant le règlement de zonage no 483-U (diverses
modifications)
- 12.5 Adoption - 1er projet de règlement no 483-23-U modifiant
le règlement de zonage no 483-U (Diverses modifications)
- 12.6 Adoption - Règlement no 511 (2022) modifiant le
règlement 511 (2020) décrétant les règles de contrôle et
de suivi budgétaire
- 13 INFORMATION
- 14 DIVERS
- 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte,
il est 20 h 03.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution



22-07-247

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

22-07-248

4.1 Séance ordinaire du 1er juin 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2022.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

22-07-249

5.1 Adoption - Politique d'utilisation du Wi-Fi dans les lieux publics

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan déploie de plus en plus de zones publiques de Wi-Fi où les citoyens peuvent bénéficier de l'Internet sans fil gratuit aux endroits prédéfinis.

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de définir les modalités, conditions d'utilisations et les responsabilités des usagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique Wi-Fi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller monsieur Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la politique d'utilisation du Wi-Fi dans les lieux publics.



No de résolution

22-07-250



5.2 Autorisation de signature - Acte de vente du lot 2 598 762 - Rue Henriette

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente pour l'acquisition du lot 2 598 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly sur la rue Henriette à Carignan et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le montant de la vente du lot 2 598 462 soit établi à un montant de 128 500\$ plus taxes applicables.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

22-07-251

5.3 Autorisation - Radiation des mauvaises créances - Cour municipale - 3 100\$

CONSIDÉRANT la juridiction qu'exerce la cour municipale de Chambly sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intermunicipale, la partie poursuivante conserve les amendes;

CONSIDÉRANT la radiation d'office ou la faillite des entreprises exerçant leurs activités au Québec;

CONSIDÉRANT que la dernière procédure émise n'a pas permis le recouvrement des sommes dues;

CONSIDÉRANT le montant des amendes à être radié représente la somme de 3 100\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la radiation des mauvaises créances de la cour municipale de Chambly au montant total de 3 100\$.



No de résolution



6 RESSOURCES HUMAINES

22-07-252

6.1 Adoption - Politique de déclaration des lésions professionnelles

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Ville de Carignan d'informer l'ensemble du personnel des modalités à suivre reliées à la déclaration d'une lésion professionnelle et de clarifier le rôle et les responsabilités des différents intervenants;

CONSIDÉRANT les recommandations de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Zone SST et pour répondre aux exigences de la CNESST;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une Politique de déclaration des lésions professionnelles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

ADOPTER aux fins d'application la Politique de déclaration des lésions professionnelles.

22-07-253

6.2 Adoption - Politique d'assignation temporaire d'un travail

CONSIDÉRANT que l'objectif de la présente politique est d'assurer une gestion efficace des dossiers de lésions professionnelles et à favoriser l'utilisation de l'assignation temporaire d'un travail;

CONSIDÉRANT les recommandations de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Zone SST et pour répondre aux exigences de la CNESST;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une Politique d'assignation temporaire d'un travail.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique d'assignation temporaire d'un travail.



No de résolution



22-07-254

6.3 Amendement - Politique relative aux facultés affaiblies en milieu de travail

CONSIDÉRANT les recommandations de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Zone SST;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier et optimiser la Politique relative aux facultés affaiblies en milieu de travail pour y inclure l'alcool, les drogues, les médicaments et la condition personnelle afin de répondre aux exigences de la CNESST;

ENCONSÉQUENCE :
Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AMENDER la Politique relative aux facultés affaiblies en milieu de travail

22-07-255

6.4 Amendement - Politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail

CONSIDÉRANT les recommandations de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Zone SST;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier et optimiser la politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail pour répondre aux exigences de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AMENDER la Politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail.

22-07-256

6.5 Amendement - Politique de santé et de sécurité au travail

CONSIDÉRANT les recommandations de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Zone SST;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier et optimiser la politique de santé et de sécurité au travail pour répondre aux exigences de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AMENDER la Politique de santé et sécurité au travail.



No de résolution



22-07-257

6.6 Création de poste - Technicien(ne) juridique et adjoint(e) à la direction générale

CONSIDÉRANT les recommandations de Me Ève Poulin, directrice des affaires juridiques et greffière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse et appuyé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

DE créer un nouveau poste syndiqué de technicien(ne) juridique et adjoint(e) à la direction générale;

QUE le salaire du ou de la titulaire du poste soit fixé à la classe 4 de la convention collective en vigueur;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-151.

22-07-258

6.7 Embauche - Stagiaire en horticulture - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

DE créer un poste de stagiaire en horticulture au service des travaux publics;

DE nommer madame Camille Éthier à titre de stagiaire en horticulture au service des travaux publics;

QUE le stage soit non rémunéré;

DE fixer la date d'entrée en fonction au 4 juillet 2022 et la date de fin d'emploi au 13 juillet 2022.

7 FINANCES

22-07-259

7.1 Déboursés du mois - Juin 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:



No de résolution



D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juin 2022 pour un montant de 67 837,49 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juin 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 932 035,54 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

7.2 Dépôt - Liste des commandes - Juin 2022

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 17 mai 2022 au 19 juin 2022.

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 17 mai 2022 au 19 juin 2022.

22-07-260

7.3 Autorisation -Transfert budgétaire - Travaux publics - Juin 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a. Afin de Couvrir la dépense 2022 - Entretien mairie et centre multifonctionnel

Montant	Description du poste	Numéro de poste
500 \$	Association et abonnement	02-310-00-494
15 000 \$	Enlèvement de la neige	02-330-00-443
4 000 \$	Entretien piste cyclable	02-701-50-529

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 500 \$	Entretien Mairie	02-130-00-522
15 000 \$	Entretien centre communautaire	02-701-20-522



No de résolution

22-07-261



7.4 Autorisation - Transfert budgétaire - Loisirs - Mai 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

- a. **Afin de couvrir les besoins opérationnels au chalet du centre multifonctionnel et de la Maison des générations Ginette Grenier**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
20 000 \$	Sel et abrasifs	02-330-00-628
6 000 \$	Électricité-Rues	02-340-00-681

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
13 000 \$	Électricité bâtiment - Adm-Loisirs	02-701-30-681
6 000 \$	Entretien chalet parc	02-701-30-523
7 000 \$	Électricité centre communautaire	02-701-20-681

22-07-262

7.5 Renonciation – Financement non utilisé fonds de roulement et autres fonds au 31 mai 2022

CONSIDÉRANT les résolutions 19-01-13 et 21-01-16 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour le projet suivant :

- 19-05 Panneau à affichage numérique;
- 19-06 Panneau entrée de ville et directionnelle;
- 21-09 Stèle entrée de ville;

CONSIDÉRANT que la dépense une fois effectuée, s'avère inférieure au montant du financement autorisé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvé, mais non utilisé pour un montant de 25 752,74 \$;



No de résolution



D'AMENDER les résolutions 19-01-13 et 21-01-16 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fond d'administration au fonds de roulement.

22-07-263

**7.6 Autorisation - Affectation surplus affecté dette
- 3 461 095 \$**

CONSIDÉRANT l'encaissement de 3 461 095\$;

CONSIDÉRANT les investissements à venir au règlement emprunt 538 (2021);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'affectation de 3 461 095 \$ au surplus affecté dette à long terme.

22-07-264

**7.7 Concordance, courte échéance et prolongation
relativement à un emprunt par obligation au montant
de 11 250 000 \$**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 250 000\$ qui sera réalisé le 18 juillet 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
429-E	1 895 600 \$
480-E	820 000 \$
489-E	559 500 \$
514-E	3 502 000 \$
525 (2020)	121 021 \$
527 (2020)	1 425 300 \$
528 (2021)	1 336 200 \$
530 (2020)	101 866 \$
531 (2020)	71 018 \$
532 (2020)	108 135 \$
533 (2020)	24 450 \$
537 (2021)	1 284 910 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;



No de résolution



CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 429-E, 480-E, 489-E, 528 (2021), 537 (2021), 525 (2020), 527 (2020), 530 (2020), 532 (2020), 531 (2020), 533 (2020) et 514-E, la Ville de Carignan souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 Juillet 2022;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation : toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :



No de résolution



Banque Nationale du Canada
Succursale 13401
1117, boul. Périgny
Chambly (Québec) J3L 1W7

8. Que les obligations soient signées par le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier. La Ville de Carignan, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 429-E, 480-E, 489-E, 528 (2021), 537 (2021), 525 (2020), 527 (2020), 530 (2020), 532 (2020), 531 (2020), 533 (2020) et 514-E soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

22-07-265

7.8 Adjudication - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 429-E, 480-E, 489-E, 528 (2021), 537 (2021), 525 (2020), 527 (2020), 530 (2020), 532 (2020), 531 (2020), 533 (2020) et 514-E, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Carignan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 juillet 2022, au montant de 11 250 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution



1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

607 000 \$ 3,65000 % 2023

630 000 \$ 3,85000 % 2024

654 000 \$ 3,90000 % 2025

679 000 \$ 3,95000 % 2026

8 680 000 \$ 4,00000 % 2027

Prix : 98,54600 Coût réel : 4,35049 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

607 000 \$ 3,55000 % 2023

630 000 \$ 3,80000 % 2024

654 000 \$ 3,85000 % 2025

679 000 \$ 3,95000 % 2026

8 680 000 \$ 4,00000 % 2027

Prix : 98,34300 Coût réel : 4,39737 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

607 000 \$ 3,60000 % 2023

630 000 \$ 3,80000 % 2024

654 000 \$ 3,85000 % 2025

679 000 \$ 3,95000 % 2026

8 680 000 \$ 4,05000 % 2027

Prix : 98,46770 Coût réel : 4,40993 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:



No de résolution



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 250 000 \$ de la Ville de Carignan soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

8 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

22-07-266

8.1 Octroi de contrat - Réparation et préparation des murs extérieurs de la Maison des générations Ginette-Grenier - Rénovation extrême - 20 867,96 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la réparation et préparation des murs extérieurs de la Maison des générations Ginette-Grenier;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de réparation et préparation des murs extérieurs de la Maison des générations Ginette-Grenier, à l'entreprise Rénovation Extrême Inc. pour un montant de 20 867,96 \$ taxes incluses;



No de résolution



22-07-267

8.2 Octroi de contrat - Fourniture et installation de clôtures - Passage piétonnier Ambroise-Joubert/Étienne-Provost- Clôture des Patriotes Inc.- 7 511,32 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et l'installation de clôtures sur son territoire;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de fourniture et d'installation de clôtures pour le passage piétonnier Ambroise-Joubert/Étienne-Provost, à l'entreprise Clôture des Patriotes Inc. pour un montant de 7 511,32 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-210-06-722 projet 21-06.

22-07-268

8.3 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie – Réfection du chemin Bellevue – Le Groupe Conseil Génipur inc – 29 663,55 \$

CONSIDÉRANT que l'offre de services de la firme Groupe Conseil Génipur inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour la conception de plans et devis pour la réfection du chemin Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'ingénierie pour la conception de plans et devis pour la réfection du chemin Bellevue, à la firme Groupe Conseil Génipur inc., pour un montant de 29 663,55 \$ taxes incluses;



No de résolution



Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411.

22-07-269

8.4 Octroi de mandat - Étude sur la faisabilité et l'efficacité énergétique pour l'électrification de la flotte de véhicules - Bornes Québec - 25 182,13 \$

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser une étude de faisabilité et d'efficacité pour l'électrification de la flotte de véhicules de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Bornes Québec datée du 30 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le mandat pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité et l'efficacité pour l'électrification de la flotte de véhicules de la Ville de Carignan à Bornes Québec pour un montant de 25 182,13 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419 sous réserve d'une appropriation des surplus affecté développement durable

22-07-270

8.5 Ajout au contrat - Pose de béton bitumineux 2021-2022-2023 - MSA infrastructure inc. - 90 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à MSA infrastructure inc. pour la pose de béton bitumineux 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:



No de résolution



D'AJOUTER un montant de 90 000 \$ taxes incluses au contrat de pose de béton bitumineux, à l'entreprise MSA infrastructure inc. pour un montant total de 310 573,76 \$ taxes incluses pour l'année 2022;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

22-07-271

8.6 Autorisation - Contrat totalisant 64 763,40 \$ - Diverses études d'ingénierie concernant les installations de la ville - GBI Experts-conseils inc.

CONSIDÉRANT que des nouveaux éléments sont à ajouter à l'étude d'augmentation du volume du réservoir principal de l'usine suite à des découvertes en cours de mandat;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de scénarios à étudier pour la mise à jour du plan directeur des réseaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller monsieur Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER les paiements cumulatifs pour un montant de 64 763,40 \$ taxes incluses, à la firme de génie GBI Experts-conseils inc. pour les diverses études d'ingénierie concernant les installations de la ville.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411.

22-07-272

8.7 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire avec réserve – Travaux d'aménagement du parc multifonctionnel– 175784 Canada Inc. (Bricon) – 373 178,30 \$

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-102 octroyant le contrat pour les travaux d'aménagement de parc multifonctionnel, à l'entreprise 175784 Canada Inc. (Bricon);

CONSIDÉRANT la résolution 21-07-311 octroyant les travaux supplémentaires pour les travaux d'aménagement de parc multifonctionnel, à l'entreprise 175784 Canada Inc. (Bricon);

CONSIDÉRANT la fin des travaux de réalisation et d'installation;



No de résolution



CONSIDÉRANT la retenue spéciale pour les travaux non-conformes;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur de la firme EXP, Luc Malo, ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement au montant de 373 178,30 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire avec réserve pour les travaux d'aménagement du parc multifonctionnel, à l'entreprise 175784 Canada Inc. (Bricon).

22-07-273

8.8 Échéancier - Stratégie municipale d'économie d'eau potable - Rapport d'avant-projet pour l'ajout d'un débitmètre dans le secteur Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la ville doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la ville doit obtenir un résultat de validité de l'audit de l'eau de l'AWWA supérieur ou égal à 50 d'ici le 1^{er} septembre 2022

CONSIDÉRANT que la ville ne peut atteindre ce résultat sans procéder à des modifications majeures au niveau de l'installation d'un débitmètre et de la vérification annuelle sur le réseau Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller monsieur Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Carignan s'engage à réaliser les actions suivantes aux dates indiquées ci-dessous :

Au plus tard le: 31-12-2022

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les plans et devis dans le budget municipal 2023
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres
 - b. Octroi du mandat de services professionnels



No de résolution



Au plus tard le: 30-06-2023:

- Réaliser le processus d'appel d'offres pour les services professionnels
- Octroyer le contrat pour les services professionnels

Au plus tard le: 31-12-2023

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal 2024
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres
 - b. Octroi du contrat

Au plus tard le: 30-06-2024:

- Réaliser le processus d'appel d'offres pour les travaux
- Octroyer le contrat pour les travaux

Au plus tard le: 31-12-2025:

- Avoir complété l'installation des débitmètres conformément aux recommandations du manufacturier et pouvoir vérifier l'écart de précision de ces derniers

22-07-274

8.9 Autorisation de signature - Acte de cession - Reprise de la rue de l'Aigle et du poste de pompage PP9 - Lots 5 556 273, 5 556 275, 6 408 465, 6 131 573 - Quartier Riviera

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Carignan et 9178-0932 Québec Inc;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur du projet certifie que l'ensemble des travaux ont été exécutés de manière conforme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession de reprise de la rue de l'Aigle et du poste de pompage PP9 - Lots 5 556 273, 5 556 275, 6 408 465, 6 131 573 dans le Quartier Riviera et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.



No de résolution

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-07-275

9.1 Demande de PIIA 2022-027 – Lot 6 374 897 – 2387, rue Gertrude (Habitation unifamiliale)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 6 374 897, situé au 2387, rue Gertrude dans la zone H-343, dans le secteur Centre demande reçue le 7 avril 2022;

CONSIDÉRANT que les façades latérales et arrière ne comportent pas suffisamment de composantes architecturales permettant de minimiser l'impression de massivité du bâtiment, le contraste avec les bâtiments voisins, et l'effet « boîte à savon » de la façade arrière ;

CONSIDÉRANT que le modèle de maison proposé est identique à celui de la demande 2022-028 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

DE REFUSER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 6 374 897, situé au 2387, rue Gertrude dans la zone H-343 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre, demande reçue le 7 avril 2022.

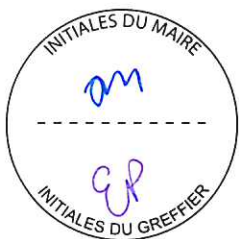
DE SUGGÉRER les modifications suivantes :

- Ajouter des composantes architecturales sur les façades latérales et arrière, notamment en diversifiant les matériaux de revêtements, en ajoutant des jeux de matériaux, et en ajoutant des modulations dans ces façades ;
- Réduire davantage le contraste architectural et agrémenter les modulations des façades latérales et arrière en bonifiant la cohérence des dimensions et emplacements des fenêtres ;
- Remplacer une des deux résidences par un modèle différent.

22-07-276

9.2 Demande de PIIA 2022-028 - Lots 6 374 896 – 2383 rue Gertrude (Habitation unifamiliale)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 6 374 896, situé au 2383, rue Gertrude dans la zone H-343, dans le secteur Centre demande reçue le 7 avril 2022;



No de résolution



CONSIDÉRANT que les façades latérales et arrière ne comportent pas suffisamment de composantes architecturales permettant de minimiser l'impression de massivité du bâtiment, le contraste avec les bâtiments voisins, et l'effet « boîte à savon » de la façade arrière ;

CONSIDÉRANT que le modèle de maison proposé est identique à celui de la demande 2022-027 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

DE REFUSER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les lots 6 374 896, situé au 2383, rue Gertrude dans la zone H-343 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre, demande reçue le 7 avril 2022.

DE SUGGÉRER les modifications suivantes :

- Ajouter des composantes architecturales sur les façades latérales et arrière, notamment en diversifiant les matériaux de revêtements, en ajoutant des jeux de matériaux, et en ajoutant des modulations dans ces façades ;
- Réduire davantage le contraste architectural et agrémenter les modulations des façades latérales et arrière en bonifiant la cohérence des dimensions, alignements et emplacements des fenêtres ;
- Remplacer une des deux résidences par un modèle différent.

22-07-277

9.3 Demande de PIIA 2022-037 - Lot 4 966 181 – 3156, rue Édouard-Harbec (Habitation unifamiliale)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 4 966 181, situé au 3156, rue Édouard-Harbec dans la zone H-576, dans le secteur Sainte-Thérèse, demande reçue le 19 mai 2022.

CONSIDÉRANT qu'aucun arbre n'est affecté par les travaux ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement crée une perspective architecturale homogène ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment continue de respecter le gabarit des résidences du quartier ;



No de résolution



CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement utilisés sont les mêmes que ceux de la maison originale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 4 966 181, situé au 3156, rue Édouard-Harbec dans la zone H-576 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Sainte-Thérèse, demande reçue le 19 mai 2022.

22-07-278

9.4 Demande de PIIA 2022-038 - Lot 2 600 818 - 3855, chemin Bellerive (Habitation unifamiliale et garage)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée et du garage attenant, sur le lot 2 600 818, situé au 3855, chemin Bellerive dans la zone A-354, dans le secteur de l'École, demande reçue le 20 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucun arbre n'est affecté par les travaux d'agrandissement ;

CONSIDÉRANT que le style de l'agrandissement s'harmonise avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le caractère rural de la maison est conservé et même renforcé par l'ajout de composantes architecturales typiques de maisons rurales ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement se fait surtout vers l'arrière, ce qui limite les impacts potentiels sur les paysages agricoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Luc Laforge et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée et du garage attenant, sur le lot 2 600 818, situé au 3855, chemin Bellerive dans la zone A-354 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur de l'École, demande reçue le 20 mai 2022.



No de résolution

22-07-279



**9.5 Demande de dérogation mineure 2022-033 -
Lot 2 600 251 – 2553, chemin Bellerive (Garage)**

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes:

1. La hauteur totale du garage détaché de 6,81 mètres alors que la réglementation permet une hauteur maximale de 6,00 mètres ;
2. La hauteur de la structure des murs du garage détaché de 5,13 mètres alors que la réglementation permet une hauteur maximale des murs de 3,20 mètres.

CONSIDÉRANT que le demandeur a utilisé les plans qui lui avaient été spécifiquement refusés ;

CONSIDÉRANT que le demandeur a de surcroît apporté des modifications à ces plans entre autres relativement à la hauteur totale du bâtiment sans en aviser la Ville de Carignan ;

CONSIDÉRANT que cela démontre que les travaux n'ont pas été effectués de bonne foi ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

DE REFUSER la demande de dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputée conforme la hauteur totale et la hauteur des murs du garage détaché.

22-07-280

**9.6 Demande d'appui - CPTAQ 2022-034 -
Usage non- agricole - Lots 2 604 631 et 3 136 265 –
2305, chemin Brunelle**

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 136 265 et 2 601 631 sont assujettis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces lots s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser ces lots à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la conversion de l'utilisation du lot 3 136 265 déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture afin d'y établir l'entreprise Galarium Inc., une entreprise œuvrant dans le domaine du coffrage spécialisé (entrepreneur et fabrication) ;



No de résolution



CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à agrandir l'utilisation à des fins commerciales/industrielles sur le lot 2 601 631;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la demande sont situés dans la zone IDI-489, reconnue comme un îlot déstructuré industriel au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles avoisinantes ni sur l'homogénéité des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la demande sont enclavés dans l'îlot déstructuré industriel et intercalaires à des terrains utilisés pour des usages similaires;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun secteur industriel en zone urbaine à Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPUYER la demande à la CPTAQ pour exercer l'usage C-6f, entrepreneur de la construction ou du bâtiment, ainsi que l'usage IND-2a, industrie à impact modéré, sur les lots 3 136 265 et 2 601 631, situés au 2305, chemin Brunelle, dans la zone IDI-489.

22-07-281

9.7 Demande d'appui - CPTAQ 2022-035 - Lot 2 604 632 - 4830, chemin du Côteau-de-Trèfle Sud

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 601 632 est assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ce lot s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser ce lot à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à étendre l'utilisation à des fins commerciales (entreprise d'excavation et de paysagement) sur le restant du lot 2 601 632, déjà partiellement utilisé pour cet usage non-agricole;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est situé dans la zone IDI-489, reconnue comme un îlot déstructuré industriel au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution



CONSIDÉRANT QUE la demande n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles avoisinantes ni sur l'homogénéité des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est intercalaire à des terrains utilisés pour des usages similaires à l'intérieur de l'îlot déstructuré industriel;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun secteur industriel en zone urbaine à Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPUYER la demande à la CPTAQ pour exercer l'usage C-6f, entrepreneur de la construction ou du bâtiment, sur le lot 2 601 632, situés au 4830, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud, dans la zone IDI-489.

22-07-282

9.8 Octroi de mandat - Études préparatoires et préparation de plans et devis pour l'aménagement de la pointe nord de l'Île aux Lièvres - Nature Action Québec - 53 200 \$

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser des études préparatoires et la préparation de plans et devis en vue de l'aménagement de la pointe nord de l'Île aux Lièvres;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Nature Action Québec, projet 1407, datée du 16 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation des études préliminaires et la préparation des plans et devis en vue de l'aménagement de la pointe nord de l'Île aux Lièvres à Nature Action Québec pour un montant de 53 200 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419 sous réserve d'une appropriation surplus affecté développement durable

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution



11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-07-283

11.1 Demande d'aide financière - Mathias Croteau - Championnat de gymnastique - 200 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Mathias Croteau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Édith Labrosse, appuyé par la conseillère madame Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'ACCORDER à Mathias Croteau, une aide financière d'un montant de 200 \$, dans le cadre de son championnat de gymnastique;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

12 RÉGLEMENTATION

22-07-284

12.1 Avis de motion - Projet de règlement no 245 (2022)-1 modifiant le règlement no 245 (2022) sur les branchements et raccordements aux services publics

Le conseiller monsieur Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le Règlement no 245 (2022)-1 modifiant le règlement no 245 (2022) sur les branchements et raccordements aux services publics.

22-07-285

12.2 Avis de motion - Projet de règlement no 456-5-U modifiant le règlement de construction no 456-U (Concordance avec règlements no 483-23-U et no 245 (2022)-1)

La conseillère madame Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 456-5-U modifiant le règlement de construction no 456-U.



No de résolution



22-07-286

12.3 Adoption - Projet de règlement no 456-5-U modifiant le règlement de construction 456-U (Concordance avec règlements no 483-23-U et no 245 (2022)-1)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement no 456-5-U modifiant le règlement de construction no 456-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 456-5-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

22-07-287

12.4 Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-23-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (diverses modifications)

La conseillère madame Diane Morneau dépose le 1er projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1er projet de règlement no 483-23-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

22-07-288

12.5 Adoption - 1er projet de règlement no 483-23-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Diverses modifications)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-23-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère madame Diane Morneau, appuyé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-23-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution



22-07-289

12.6 Adoption - Règlement no 511 (2022) modifiant le règlement 511 (2020) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 511 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Luc Laforge, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 511 (2022) modifiant le règlement 511 (2020) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

13 INFORMATION

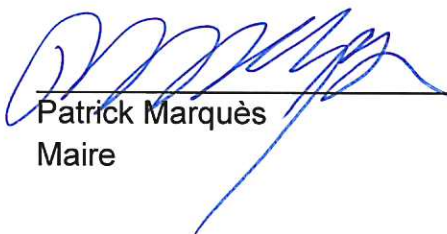
14 DIVERS

22-07-290

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère madame Édith Labrosse et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée à 20h49.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière